

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DES SPORTS**

**Recrutement auprès des lycées et des lycées techniques**

**Examens-concours en vue de l'admission au stage pédagogique pour l'enseignement secondaire et l'enseignement secondaire technique**

Il est porté à la connaissance des intéressés (M/F) que le Ministère de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle et des Sports organisera entre le 15 septembre et le 31 décembre 2003 des examens-concours en vue de l'admission au stage pour les fonctions suivantes:

**Grade E7:**

1. professeur de lettres ou de sciences,
2. professeur de sciences économiques et sociales,
3. professeur d'éducation artistique, d'éducation physique ou d'éducation musicale,

4. professeur de doctrine chrétienne,
5. professeur ingénieur,
6. professeur de sciences de l'enseignement secondaire technique, notamment dans les spécialités "informatique" et "sciences hospitalières" (formation requise: bac + diplôme sanctionnant 4 années d'études scientifiques. Pour la spécialité "sciences hospitalières", les candidats doivent avoir obtenu le diplôme en question après une formation d'infirmier et être titulaires du droit d'exercer la profession d'infirmier);

**Grade E5:**

1. professeur d'enseignement technique, notamment dans les spécialités de "l'enseignement pour professions de santé" (formation requise: diplôme ou reconnaissance d'infirmier gradué resp. d'infirmier spécialisé, 3 années d'expérience professionnelle consécutive et droit d'exercer la profession resp. d'infirmier);

mier gradué et d'infirmier en pédiatrie);

**Grade E3ter:**

1. maître de cours spéciaux, notamment dans les spécialités suivantes: "secrétariat", "assistant technique médical de chirurgie", "assistant technique médical en radiologie" (formation requise: bac + cycle de formation supérieure de 2 ans au moins ainsi que 3 années d'expérience professionnelle consécutive);

**Grade E2/E3bis:**

1. maître d'enseignement technique, dans différents métiers (formation requise: brevet de maîtrise et 3 années d'expérience professionnelle après l'obtention du brevet).

Les demandes sont à présenter au moyen d'un formulaire d'inscription spécial au Ministère de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle et des Sports, 29, rue Aldringen à L-2926 Luxembourg, pour le **15 juillet 2003** au plus tard.

Les formulaires d'inscriptions ainsi que des informations supplémentaires peuvent être obtenus au ministère (tél. 478 5131 - 478 5124 - 478 5266 - 478 5150).

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DES SPORTS**  
**CENTRE DE LANGUES LUXEMBOURG**  
**CLL**

**Cours de langues semestre d'hiver 2003 - 2004**

**Reprise des cours:**  
23 septembre 2003

**Langues enseignées:**  
allemand, anglais, espagnol, français, italien, luxembourgeois, néerlandais, portugais, informatique

**Cours spéciaux:**

Deutsch für den Beruf  
Schriftlicher Ausdruck  
Konversation (Deutsch)  
Lëtzebuergesch schreien  
Réalités luxembourgeoises  
Business English  
Conversation (English)  
English through the media  
Conversation (italien)  
Phonétique et Prononciation (Français)  
Préparation aux examens d'anglais  
Préparation aux examens de français  
Préparation aux examens de luxembourgeois  
Premiers pas dans l'écrit  
Le Français dans les medias  
Français écrit

**Types de cours et droits d'inscription:**

- 10 heures/semaine: 225 €
- 8 heures/semaine: 195 €
- 6 heures/semaine: 150 €
- 4 heures/semaine: 120 €

2 heures/semaine: 90 €  
auto-formation guidée en langues: 15 €  
entretiens/semestre: 150 €  
auto-formation guidée en informatique: 180 €

Les droits d'inscription sont à régler d'avance pour la totalité du semestre.

**Descriptif des cours:**

Consultez notre brochure disponible au CLL

**Durée des cours:**

Semestre d'hiver:  
23.09.03 - 13.02.04

**Inscriptions:**

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 30 août 2003. Formulaire d'inscription sur demande.

**Date limite pour le versement des droits d'inscription:**

Semestre d'hiver: 03.09.03

**Adresse des cours:**

21, boulevard de la Foire  
L-1528 Luxembourg

**Examens:**

Le CLL est centre officiel d'examen des institutions suivantes:

- Alliance Française;
- Ministère de l'Education Nationale français;
- Cambridge University;
- Goethe-Institut; Instituto Cervantes;
- Centre de Langues et Ministère de l'Education Nationale, de la Formation Professionnelle et des Sports;
- Nederlandse Taalunie; Università di Perugia

**Informations et Inscriptions:**

**Cours de langues:**

Tél: 26 44 30 - 1 (08.00 - 12.00 heures)  
Fax: 26 44 30 - 30

**E-mail:**  
accueil@cll.lu et secretariat@cll.lu

**Examens:**  
Tél: 26 44 30 - 61 (10.00 - 12.00 heures)  
Fax: 26 44 30 - 60

E-mail: exam@cll.lu

**Le CENTRE INFORMATIQUE DE L'ÉTAT**

se propose de recruter par voie de concours sur titres dans la carrière du chargé d'études-informaticien

**un universitaire (m/f)**

diplômé en informatique, à détacher à l'Administration Judiciaire.

Il/Elle sera responsable du service informatique ainsi que du développement des applications sous mainframe (CICS/Cobol), Java et Lotus Notes.

Des connaissances dans le domaine judiciaire sont considérées comme un atout.

Les candidat(e)s, de nationalité luxembourgeoise, voudront introduire leur demande, accompagnée d'un curriculum vitae, d'un extrait de l'acte de naissance, d'une copie certifiée conforme du diplôme de fin d'études secondaires ou diplôme reconnu équivalent, d'une copie certifiée conforme du (des) diplôme(s) universitaire(s) et d'un arrêté d'homologation

ou d'une inscription au registre des titres des diplômes universitaires à délivrer par le Ministère de la Culture, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche au

Directeur du Centre informatique de l'Etat  
B.P. 1111

L-1011 Luxembourg  
Dernier délai d'acceptation des demandes: 7 juillet 2003.  
Pour tout renseignement supplémentaire, prière d'appeler le 49925-656 ou le -694.

**MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS**

**ADMINISTRATION DES BATIMENTS PUBLICS**  
**DIVISION DES SERVICES REGIONAUX - DIEKIRCH**

**AVIS D'ADJUDICATION**

Le vendredi, 11 juillet 2003 à 10:00 heures du matin, il sera procédé aux bureaux de l'Administration des Bâtiments publics, 10, rue de l'Hôpital à Diekirch, à l'ouverture de la soumission concernant les travaux ci-après à exécuter dans l'intérêt de la **transformation et de l'extension de la base nautique de Lultzhausen.**

**Travaux de GROS OEUVRE et d'AMENAGEMENTS EXTERIEURS**

Envergure de l'objet:

|                                      |                      |
|--------------------------------------|----------------------|
| Terrassement:                        | 5.500 m <sup>3</sup> |
| Pose de tuyaux en béton DN 300:      | 200 m                |
| Pose de tuyaux en grès DN 150:       | 120 m                |
| Pose de gaines en P.E.:              | 300 m                |
| Pose de béton asphaltique:           | 200 m <sup>2</sup>   |
| Pose de pavés en pierres naturelles: | 460 m <sup>2</sup>   |
| Travaux de béton armé:               | 830 m <sup>3</sup>   |
| Travaux de maçonnerie:               | 450 m <sup>3</sup>   |
| Travaux d'étanchéité:                | 610 m <sup>2</sup>   |

Les travaux sont adjugés en bloc sur prix unitaires.

Le début des travaux est prévu pour le **15 septembre 2003.**

La durée prévisible des travaux est de **300 jours ouvrables en 3 phases.**

En vue de faciliter la confection des dossiers de soumission, les amateurs introduiront leur candidature écrite au moins 1 jour ouvrable avant de retirer le dossier de soumission à

l'Administration des Bâtiments publics "Soumissions"  
Boîte Postale 70  
L-9201 Diekirch  
Télécopieur: 80 39 93

Les plans, cahiers de charges et bordereaux de soumission sont à la disposition des candidats à l'adresse de l'administration à partir du **jeudi 12 juin 2003.**

Les offres qui sont établies sur des bordereaux qui n'ont pas été retirés à l'adresse indiquée ci-avant ne sont pas prises en considération.

Les pièces conformes aux prescriptions des articles 28 et 29 du règlement grand-ducal du 2 janvier 1989 et portant l'inscription: "**Soumission pour les travaux ...**" doivent se trouver aux bureaux de l'administration des Bâtiments publics, 10, rue de l'Hôpital à Diekirch, avant l'heure fixée pour l'ouverture.

Luxembourg, le 4 juin 2003  
La Ministre des Travaux Publics  
Erna Hennicot-Schoepges

**ARCHIVES NATIONALES**

**Poste de directeur vacant**

Il est porté à la connaissance des candidat(e)s intéressé(e)s que le poste de Directeur/Directrice des Archives Nationales sera vacant à partir du mois d'octobre 2003.

Les candidat(e)s à cette fonction doivent être en possession d'un diplôme de fin d'études secondaires luxembourgeois ou étranger reconnu équivalent suivant la réglementation luxembourgeoise en vigueur. Il/elles doivent en outre posséder

a) soit un diplôme portant sur un cycle d'études universitaires d'au moins quatre années correspondant à la formation exigée pour le poste sollicité et inscrit au registre des diplômes prévu par la loi du 17 juin 1963 ayant pour objet la protection des titres d'enseignement supérieur

b) soit un diplôme les habilitant à être admis(e) au stage de professeur de l'enseignement luxembourgeois et correspondant à la formation exigée pour le poste sollicité.

Avant de prendre leur fonction, les candidat(e)s devront avoir accompli un stage de six mois. Les candidat(e)s doivent avoir la nationalité luxembourgeoise et ne pas avoir dépassé l'âge de quarante ans à la date où ils/elles commenceront leur stage, à moins qu'à leur entrée en service ils/elles n'occupent déjà une fonction dans une administration de l'Etat. Outre les conditions d'études ou de formation prémentionnées, les candidat(e)s doivent faire preuve d'une connaissance adéquate des trois langues administratives telles que définies par la loi du 24 février 1984 sur le régime des langues.

Les candidat(e)s doivent joindre à leur dossier une copie certifiée conforme de leurs pièces d'études, une notice biographique, un certificat de nationalité, un acte de naissance, un certificat médical et un extrait récent du casier judiciaire. Les candidatures sont à adresser au Ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, 2912 Luxembourg, 20, Montée de la Pétrusse jusqu'au plus tard le **30 juin 2003.**

Communiqué par le  
Ministère de la Culture

**APPEL A CANDIDATURES**

**dans le cadre du DOCUP 2000-2006 du Fonds social européen au titre de l'objectif 3**

Le document unique de programmation (DOCUP) du FSE pour la période 2000-2006 au titre de l'objectif 3, arrêté par la Commission Européenne le 8 août 2000, prévoit pour le Grand-Duché de Luxembourg l'orientation de la politique de l'emploi conformément aux axes prioritaires suivantes:

1. Prévention du chômage et politiques actives de l'emploi
2. Intégration sociale et égalité des chances pour tous
3. Life long learning, promotion de l'esprit d'entreprise et amélioration/adaptabilité d'un salariat qualifié
4. Egalité des chances
5. Assistance technique et évaluation.

Le présent appel à candidatures s'adresse de manière prioritaire mais non exclusive à la seule mesure du DOCUP 2000-2006 qui n'est jusqu'à présent pas encore couverte, à savoir:

- **Axe 4: Egalité des chances**  
**Mesure 2: Faciliter l'activité professionnelle des femmes par des structures de garde d'enfants**

Les projets à présenter dans le cadre de cette mesure auront comme objectif une augmentation du taux d'emploi féminin par une **amélioration de l'offre de garde d'enfants.**

Les usagers des projets devront être exclusivement de sexe féminin: femmes, jeunes ou adultes, en activité ou ayant interrompu leur carrière professionnelle pour des raisons familiales.

**Les projets à présenter couvriront une période maximale allant du 1er janvier 2004 au 31 décembre 2004.**

Les dossiers à présenter contiendront notamment:

- une description détaillée de l'action à mener
- les objectifs qualitatifs visés et leur conformité avec les axes/mesures du DOCUP 2000-2006
- les objectifs quantifiés tels que le nombre d'usagers, l'intensité et la durée de l'action
- un budget détaillé reprenant par année les dépenses prévisionnelles ainsi que le plan de financement prévisionnel avec indication d'une quote-part de cofinancement public luxembourgeois de 55 % au moins.

Pour toute information supplémentaire, veuillez consulter le site web [www.fse.lu](http://www.fse.lu) et notamment dans la rubrique "documentation" les documents suivants:

- le document unique de programmation du FSE pour la période 2000-2006 au titre de l'objectif 3
- le complément de programmation
- le guide de l'utilisateur
- la fiche de candidature

Les projets sont à introduire au Ministère du Travail et de l'Emploi, Cellule Emploi, 26, rue Zithe L-2939 Luxembourg, pour le 10 octobre 2003 au plus tard.